

MAYRAN

Bulletin municipal • **Juin 2026**

VIE LOCALE | ACTUALITÉS | TRAVAUX | PROJETS | JEUNESSE



L'ÉDITO

Le dimanche 15 mars, vous avez élu un conseil municipal pour un nouveau mandat. Cette élection s'est déroulée au scrutin de liste paritaire sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. C'est une équipe largement renouvelée avec dix nouveaux élus sur quinze conseillers municipaux.

Cette nouvelle équipe composée de sept femmes et huit hommes est au travail depuis le 20 mars.

Je voudrais au nom de toute l'équipe municipale et en mon nom personnel, remercier chaleureusement l'ensemble des électrices et des électeurs pour la confiance qui nous a été accordée. Nous nous attachons à la mériter. Nous nous engageons toujours dans un même esprit d'unité et de motivation à continuer l'action menée durant le précédent mandat en accompagnant efficacement l'évolution de notre commune. Je tiens également à remercier vivement les élus qui n'ont pas souhaité renouveler leur mandat pour leur participation active pendant de nombreuses années à la vie et au bon développement de notre commune.

Au nom de tous les élus, je vous renouvelle tous nos remerciements.

Le Maire,
Yves MAZARS

Info mairie

Secrétariat de mairie

- > Du mardi au samedi :
8h00 - 12h00

Tél : 05 65 64 51 24
E-mail : secretariat-mairie@mayran.fr
Site internet : www.mayran.fr

- > Pour tous les renseignements administratifs et les démarches en ligne :
www.service-public.fr

Infos pratiques

DÉCHETTERIE - 05 65 64 46 27

- > Horaire d'hiver :
À compter du 25 octobre 2026
Du lundi au vendredi : 14h - 17h
Le samedi : 9h - 12h / 14h - 17h
- > Horaire d'été :
À compter du 28 mars 2027
Du lundi au vendredi : 15h - 18h
Le samedi : 9h - 12h / 14h - 17h

Les changements d'horaires coïncident avec les changements d'heures officiels.

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
05 65 80 20 80

ACTUALITÉS

Nouveau conseil municipal

Le nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2026 s'est réuni vendredi 20 mars à 20h30 pour procéder à l'élection du maire, des adjoints et à la mise en place des diverses commissions.

Ont été élus :

- Maire : Yves Mazars
- 1^{er} adjoint : Kévin FRAYSSE
- 2^{ème} adjoint : Claudine TEYSSÉDRE
- 3^{ème} adjoint : Samuel SIRMAIN

Délégations de fonctions :

- 1^{er} adjoint : Kévin FRAYSSE : sport, jeunesse, et environnement ;
- 2^{ème} adjoint : Claudine TEYSSÉDRE : aide sociale et les loisirs ;
- 3^{ème} adjoint : Samuel SIRMAIN : mobilité et bâtiments communaux ;

- Les conseillers communautaires sont :

- Maire : Yves Mazars
- 1^{er} adjoint : Kévin FRAYSSE
- 3^{ème} adjoint : Samuel SIRMAIN

Il a été procédé : **A la nomination des délégués :**

- Syndicat d'Electrification (SIEDA) :

Gael CASTES

- Syndicat intercommunal d'adduction d'eau (SMAEP de Montbazens-Rignac)

Samuel SIRMAIN
Alexandre MOULY

- Affaires scolaires :

Sophie BOUTONNET
Claudine TEYSSÉDRE représentant le maire
en cas d'empêchement

- EPAGE AVEYRON AMON

1 représentant désigné : Kévin FRAYSSE

- SMICA Michael ANDISSAC

- CNAS Mélanie CLEDES

- délégué en charge de la DEFENSE

Michael ANDISSAC

- Représentant au sein de l'agence départementale AVEYRON INGENIERIE

Yves MAZARS

- Référent santé environnement :

Pauline FERRAND

- Commission consultative MAPA

Christophe BAYOL-THEMINES, Sylvie BERTHIN, FRAYSSE Kévin, Aurélie LAUX, Alexandre MOULY, Vincent MOULY.

Composition des commissions

Monsieur le Maire est président de chacune des commissions

Les commissions communales seront constituées lorsqu'un besoin s'en fera sentir. (travaux, communication, ...).

1^{ère} **commission communication** en charge du bulletin communal 2026 : Christophe BAYOL-THEMINES, Sophie BOUTONNET, Béatrice FERRAND, Pauline FERRAND, Claudine TEYSSÉDRE.

TRAVAUX

Réalisés en 2025

Assainissement

Une inspection caméra a été engagée dans le réseau de récupération des eaux de pluie aux Farguettes. Ce contrôle de réseaux, nécessaire en vue d'une étude en cours pour la mise en sécurité de la traversée des Farguettes et la sécurité des enfants aux arrêts de bus, a été demandé par les services du Conseil Départemental.

Réfection d'un regard d'eaux usées sur le réseau séparatif de Mayran aux Janenques. Ce regard situé dans une parcelle agricole a nécessité des travaux et une mise en conformité.

Réseau d'eau potable

Des travaux de renforcement de la conduite d'eau potable sur le secteur de Mayranhet ont été réalisés en début d'année. Ces travaux sont sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de Montbazens-Rignac avec une participation financière de la Commune.

Rénovation de l'éclairage public

Notre parc d'éclairage compte 130 lampes sur la commune.

Une rénovation en Led est engagée sur toutes ces lampes depuis 2023. Elle a été programmée sur plusieurs tranches. La dernière a été réalisée au mois de février 2026. Cet investissement a été accompagné financièrement par une aide de l'État dans le cadre du fond vert, et des services du Sieda.

Voirie Communale

Une remise en état des chemins ruraux : empierrement et curage de fossés ;

Chemin rural des Janenques à la route de Mayran aux Farguettes, Chemin rural du Teil,

Accès à une maison au Puech de Jonet : goudronnage,

Création d'un caniveau de récupération des eaux de pluie, rue du couvent dans le bourg de Mayran.

Voirie Communautaire

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté des Communes a goudronné les routes à la Caurélie, Mayranhet et sur deux tronçons : un à la Coste et un aux Ausselets vers Celzet.

Les travaux de curage de fossés, de fauchage et d'élagage sont toujours réalisés par les agents de la Communauté des Communes.



Mise en place de l'adressage : un projet désormais achevé sur la commune

La commune a récemment finalisé la mise en place de son dispositif d'adressage

Ce travail, engagé il y a plusieurs mois avait pour objectif de nommer et numéroté toutes les voies et habitations. Toute la signalétique a été installée par les employés municipaux. Désormais chaque foyer dispose d'une adresse claire, normalisée et facilement identifiable

La municipalité remercie l'ensemble des personnes ayant contribué à la réussite de ce projet ainsi que les habitants pour leur compréhension durant sa mise en œuvre.

Nouveau défibrillateur

La municipalité a récemment procédé au remplacement du défibrillateur automatisé de la commune. Installé dans un lieu facilement accessible (salle des fêtes) cet appareil, simple d'utilisation, permet d'intervenir rapidement avant l'arrivée des secours

Avec ce nouveau défibrillateur la commune renforce son engagement en faveur de la santé et de la sécurité de ses habitants

Achat écran tactile

Dans le cadre de la modernisation de ses outils de travail la municipalité a fait le choix de s'équiper d'un écran tactile interactif pour la salle du conseil.

Cet équipement qui remplace le vidéoprojecteur et le tableau papier permet d'améliorer le déroulement des réunions ainsi que la possibilité d'organiser des réunions de travail et de participer aux nombreuses réunions dispensées en Visio.

Avec la réduction des impressions papier cet investissement s'inscrit également dans une démarche responsable, plus respectueuse de l'environnement.

Achats divers

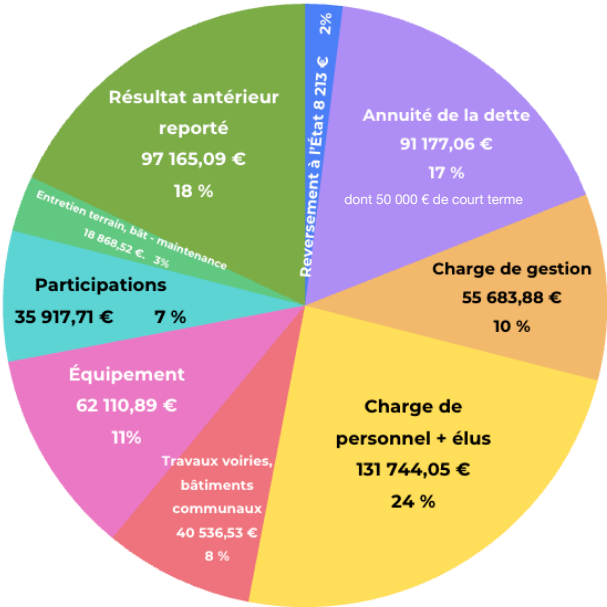
En 2025, la commune a fait l'acquisition d'un kit d'élagage, afin d'améliorer et de sécuriser le travail des agents communaux.

Par ailleurs, la commune a remplacé un réfrigérateur qui sera utile à l'ensemble des associations mayranaises.

Enfin, le drapeau des anciens combattants utilisé lors des cérémonies des commémorations étant très abîmé, il a été remplacé par un neuf dans la volonté de préserver la mémoire de nos anciens.

Compte administratif 2025

Le Compte Administratif du budget de la commune dégage un **excédent de 172 706,94€** (hors assainissement comptabilisé en annexe)
Dépenses 2025 : 541 416,73 €



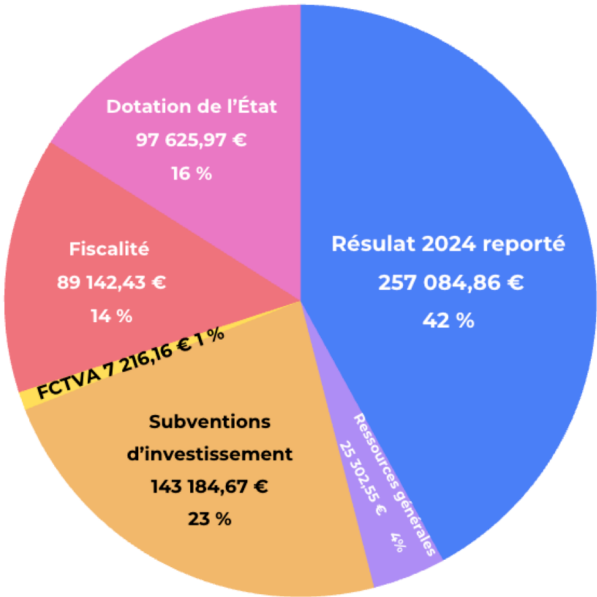
Les **dépenses d'intervention** totalisent : **157 433,65 €** et représentent 29,08% des dépenses de l'année 2025.

Parmi ces dépenses : Travaux sur voirie rurale, fin de l'adressage et achats divers (Fin étude autoconsommation photovoltaïque, achat terrain, écran tactile, panneaux de signalisation, Kit élagage, défibrillateur, remplacement frigo, drapeau anciens combattants, ...

Les **dépenses de gestion** totalisent : **286 817,99 €** et représentent 52,98 % des dépenses de l'année 2025 [charges de personnel (titulaires + élus) + charges de gestion + annuité de la dette].

Recettes 2025 : 754 123,67 €

Elles sont constituées notamment de : remboursement de TVA, dotations de l'État et produit issu de la fiscalité.



Compte administratif du Budget
ASSAINISSEMENT

En dépense : 54 443,82 € en fonctionnement et 21 872,33 € en investissement.

En recette : 85 439,85 € en fonctionnement dont 34 109,87 € de redevance assainissement collectif des particuliers en participation de l'industriel et 55 357,81 € en investissement.

Résultat global excédentaire de 64 481,51 €

Budget 2026

Le **budget principal** s'équilibre en fonctionnement à **527 917,94 €** et à **273 749,67 €** en investissement

BUDGET PRINCIPAL		EXPLOITATIONS	INVESTISSEMENT
DEPENSES	Opérations réelles	315 977,00 €	273 749,67 €
	Opérations d'ordres	211 940,94 €	0,00 €
RECETTES	Opérations réelles	527 917,94 €	57 808,73 €
	Opérations d'ordres	0,00 €	215 940,94 €

Le **budget d'assainissement** s'équilibre à **68 991,60 €** en fonctionnement et à **78 378,01 €** en investissement.

BUDGET D'ASSAINISSEMENT		EXPLOITATIONS	INVESTISSEMENT
DEPENSES	Opérations réelles	24 699,07 €	69 382,44 €
	Opérations d'ordres	44 292,53 €	8 995,57 €
RECETTES	Opérations réelles	59 996,03 €	34 085,48 €
	Opérations d'ordres	8 995,57 €	44 292,53 €

Impôts 2026 :

Les élus ont décidé de ne pas augmenter les taux en 2026.

En 2021, les communes se sont vu attribuer la part du taux de la taxe sur le foncier bâti jusqu'alors dévolue aux départements afin de pérenniser la compensation du produit de la Taxe d'habitation supprimée (ce produit est affecté d'un coefficient correcteur afin que ce changement de taux ne compense que la recette de taxe d'habitation).

Taxe sur le foncier bâti : 3,31 + 20.69, soit 24 % / Taxe sur le foncier non bâti : 23,27 % / Cotisation Foncière des Entreprises : 8,99 % et Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres meublés (hors résidences principale) le taux de 3,93 %.

RESSOURCES	
F.C.T.V.A	7 000 €
AUTOFINANCEMENT	
Excédent de fonctionnement 2025 reporté + excédent prévu sur 2026	421 602 €
INVESTISSEMENT	
• Poteau incendie des Farguettes	
• Participation au renforcement de la conduite d'eau de Mayranhet	
• Participation au renouvellement de l'éclairage public	
• Acquisition véhicule technique	
• Provision projet global dont aménagement de parkings et renforcement sécurité dans le village	

PROJETS

Parkings dans le village

À la suite d'un premier achat de terrain de 580m² près de la mairie et d'un deuxième de 1984m² à l'entrée du bourg, route des Places, des parkings règlementaires vont être créés afin d'améliorer le stationnement dans Mayran.

La réalisation de ces parkings qui sera engagée dans les prochains budgets, pourra s'intégrer dans un projet global de réaménagement ponctuel du village ;

Ce projet sera mis à l'étude, il comprendra notamment la sécurisation des piétons jusqu'aux Janenques et autres zones non traitées, le renforcement de la sécurité par rapport à ce qui a déjà été mis en place ; La réflexion sur les différents dispositifs à mettre en œuvre n'aura d'autre but que de permettre la circulation sereine des habitants petits et grands.

L'opportunité des parkings facilitera le stationnement, incitera à faire une halte dans notre petit village et créera ainsi une dynamique



URBANISME : LE PLUI

La Communauté de communes du Pays Rignacois a la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : approbation, suivi, modification et révision du PLU intercommunal portant sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes (arrêté préfectoral du 8 février 2016). Il a été prescrit par délibération lors du Conseil communautaire en date du 11 janvier 2022 et approuvé lors de la séance du 20 janvier 2026. Il remplace dorénavant les cartes communales.

Le document est consultable sur le géoportail de l'urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>.

JEUNESSE

École



L'école accueille 59 élèves répartis en 3 classes :

- Cycle 1 : 21 élèves avec Mme LAURENS aidée de Mme GOTTTARDO Marie-Line (ATSEM) comprenant les TPS, PS, MS et GS),
- Cycle 2 : 15 élèves avec Mme CASTANIER (CP et CE1),
- Cycle 3 : 23 élèves avec Mr SEGUR (CE2, CM1 et CM2).

L'école baisse en effectif, ce qui est le cas sur l'ensemble du département.

Les élèves ont participé à diverses activités pédagogiques telles que :

- La fabrication de décorations pour les sapins de Noël du village, le père Noël est intervenu également à l'école, en calèche tractée par un beau cheval blanc,
- Rencontre entre les maternelles de la Communauté des Communes,
- Les élèves du CP au CM2 ont participé à une opération de ramassage de déchets sauvages sur la commune le vendredi 20 mars, à cette occasion 12 kg de déchets ont pu être collectés,
- Les classes du CP au CM2 ont passé une journée à la cité de l'espace à Toulouse,
- Et, depuis mars, Mr Anani APETOGBO intervient dans toutes les classes pour apprendre la danse africaine aux élèves.

L'équipe pédagogique est accompagnée par le travail et l'engagement des membres de l'association des Parents d'Elèves. Tout au long de

LE RECENSEMENT

Le recensement de la population est planifié tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants, Mayran sera concerné en 2027.

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire, qui concerne tout le monde et qui profite à tous. C'est grâce aux données collectées lors du recensement que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement etc.

Des chiffres du recensement de la population découlent la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies etc. La connaissance de ces statistiques est l'un des éléments qui permet de définir les politiques publiques nationales.

Répondre au recensement, c'est utile pour construire demain !

En plus du recensement sur papier, vous pouvez depuis 2015 procéder à votre recensement sur internet : « Le recensement par internet, c'est la solution la plus simple et la plus rapide pour vous faire recenser. Plusieurs millions de personnes ont déjà le choix de ce mode de réponse. Votre commune vous fera parvenir une notice internet sur laquelle figurent vos codes d'accès personnels au questionnaire en ligne. Vous n'avez ensuite plus qu'à vous connecter au site le-recensement-et-moi.fr, à cliquer sur le bouton « accéder au questionnaire » et à vous laisser guider. Le questionnaire est simple, facile à répondre. Seules les questions qui vous concernent vous sont posées. Et vous pouvez demander à recevoir un accusé de réception à l'issue du remplissage du questionnaire. Votre agent recenseur sera prévenu très rapidement de votre réponse et il n'aura donc pas à repasser vous voir. »



L'année scolaire l'APE a proposé diverses manifestations, (quiné, vente de sapins, de chocolats, soirée Halloween, carnaval, déjeuner, marché gourmand, Kermesse, ...) qui contribuent financièrement aux projets de l'école ainsi qu'à l'animation de la vie du village.

Périscolaire :

Horaires d'accueil périscolaire : 7h30-9h / 17h30-18h30 (19h si besoin)

Les assistant(e)s garderie-cantine et surveillance de la cour : Mr Franck RICHE – Mme Laurence REGNIES-ALBOUY – Mme Lucie RIBARDIERE

Centre de loisirs

L'accueil de loisirs sans hébergement « Les ALZOUZOUS est une structure gérée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Rignacois avec le soutien de la CAF et de la MSA. Il est ouvert les journées du mercredi et lors des vacances scolaires pour les enfants de 3 à 14 ans. Horaires d'ouverture de 7h30 à 18h40.

Pour leur organisation il est demandé une arrivés au plus tard à 9h30, les départs peuvent se faire à partir de 17h.

ÉTÉ 2026 :

Le centre de loisirs sera ouvert du lundi 6 au vendredi 31 juillet inclus.

Le centre sera fermé du lundi 3 au vendredi 14 août.

Réouverture du Lundi 17 au lundi 31 août 2026.

Mini camp du 28 juillet au 1^{er} août (18 places maximum)

2 nuitées : 17 juillet et 20 août (12 places maximum)

lesalzouzous@pays-rignacois.fr

christophe 06.77.26.01.97 - Lorraine 06 78 70 31 45



VIE LOCALE

Nouvelle activité professionnelle

Les **Écuries Gar'rose** situées au Teil : Elles sont gérées par Camille Garibal. Cavalière professionnelle, elle propose des pensions équines et des cours ainsi que de l'élevage et de la valorisation de chevaux



Frelons asiatiques

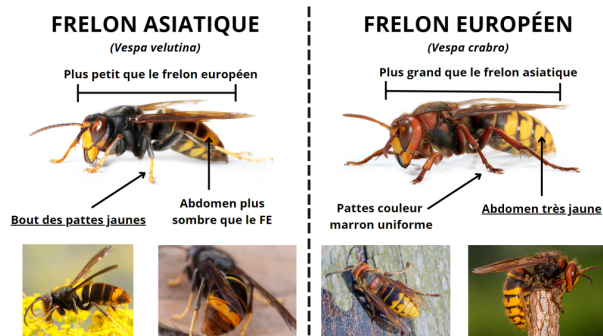
Pour lutter contre la prolifération des frelons asiatiques espèce hautement invasive et nuisible, il faut :

- Piéger les fondatrices de mi-février à fin mai, pour en limiter l'installation
- Puis détruire les nids une fois installés.

Nous comptons sur vous pour nous signaler tout nid de frelons asiatiques, et vous rappelons que la commune prend en charge le coût de l'intervention après avoir constaté qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques. Convention avec la société **AVEYRON GUÊPES de LAX - 06 71 62 34 67**
En 2025, 14 nids ont été détruits par l'entreprise (lorsque l'agent communal n'a pu intervenir en sécurité).



Des éléments d'identification permettent de différencier le frelon asiatique du frelon européen grâce aux éléments d'identification ci-dessous.



Point info Séniors :

Le point info Séniors du Pays Rignacois, un nouveau service à destination des personnes âgées, aménagé au rez-de-chaussée de la résidence séniors, 10, avenue du Ségala à Rignac.

Mme Elodie FRAYSSE est là pour informer, conseiller et orienter les personnes de plus de 60 ans ainsi que leurs aidants.

Elle animera également des actions en faveur de ce public sur le territoire :

Accueil physique et permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter le point info séniors par téléphone : 06.77.04.78.89



Service à la personne :

L'espace d'accueil et d'activité de l'ADMR « l'éclaircie » est un lieu de socialisation, d'échanges et de partage d'activités. Cet espace permet d'accueillir les personnes en perte de lien social et de les aider à sortir de leur isolement et désireuses de rester à leur domicile. Cela permet en outre, de soulager les aidants dans leur rôle au quotidien et de retarder la dépendance des personnes concernées.

Guylaine, l'animatrice de cet espace d'accueil propose et organise, en plus du repas, de nombreuses activités de loisirs, culturelles, manuelles.

Jours et heures d'ouverture :

les mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 17h à la SALLE des ASSOCIATIONS de ST FELIX D'ANGLARS.

Renseignements : ADMR, l'éclaircie- 9, Place Imbert- 12390 RIGNAC

e-mail : leclaircie@fedel2.admr.org

tél : 05.65.64.15.08.

Ouverture des bureaux, du lundi au vendredi de 9h à 12h (accueil téléphonique 9h-12h / 13h30-17h)

Civisme : Règles pour une vie en société apaisée

Nuisances sonores : Afin de préserver la tranquillité publique il est nécessaire d'éviter de générer des bruits trop intenses à certaines heures de la journée (trop tôt le matin ou trop tard le soir) et certains jours de la semaine (samedis, dimanches et jours fériés).

Arrêté préfectoral n° 2000-02427 du 11 décembre 2000, portant réglementation des bruits de voisinage :

«les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :
Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ;
les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 et les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00 ».



BRUITS de voisinage

Tous responsables
Tous concernés

Règles de conduite :

Adapter sa vitesse sur les petites routes de campagne. Ralentir et rester très vigilant lorsque nous traversons les hameaux où la visibilité est parfois réduite et bien sûr respecter les limitations (par exemple le 30 km/h dans la traversée du village).



Animaux de compagnie : Veiller à ce que vos animaux ne divaguent pas sur la voirie publique afin d'éviter tout incident ou dommage.

« Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. ».

Sensibilisation
Crottes de chien



Petit Rappel à la loi sur les déjections canines

Pour des raisons sanitaires, **les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics réservés aux enfants.** Les déjections canines sont en effet

responsables de nombreux **désagréments visuels, olfactifs et sanitaires**. Elles sont également impliquées dans la dégradation du cadre de vie et des espaces verts.

Par ailleurs, les déjections canines favorisent la prolifération des microbes et augmentent les risques de chutes.

En raison de tout ce qui précède, l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres.

Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2^{ème} classe (amende de **135 €**).

Ramasser les crottes de son chien

Tout propriétaire de chien soucieux de respect et de propreté doit avoir le réflexe de ramasser les déjections de son animal. Ce geste ne devrait pas être motivé par la peur d'une amende, mais par simple civisme.

A savoir, une personne peut accidentellement glisser sur une déjection et se blesser, engageant ainsi la responsabilité civile du propriétaire du chien..



Plusieurs associations participent au dynamisme du village.

Côté festif :



- Le Comité des fêtes : fête votive, ball trap, soirée Beaujolais Nouveau ...
- Entente Sportive Goutrens Mayran : belotes, quine, soirée de la Saint Patrick ...
- Association des Parents d'Elève : quine, petit-déjeuner, marché des producteurs, soirée Carnaval ...

Vous pouvez suivre leurs actualités sur leurs réseaux sociaux et les divers moyens de communication de la commune (site internet, journal lumineux, affichage en mairie et Panneau Pocket).



Côté sportif :



**STRETCHING
POSTURAL
RIGNAC**

- Entente Sportive Goutrens Mayran : 2 équipes séniors de football – 1 féminine et 1 masculine ;
- Récéré'A Rignac : séance weppa et renforcement musculaire – les lundis de 19h à 21h ;
- Stretching Postural de Rignac : les mercredis à partir de 16h30 ;

Les associations sont toujours ravies d'accueillir de nouveaux bénévoles ou participants.



Tarif 2026

SALLE POLYVALENTE

Associations de la commune	Gratuit
Habitants de la Commune	130.00 €
Extérieurs à la Commune	300.00 €
Réunion seule	70.00 €
Chauffage	10.00 €/Heure
Caution de 500 € demandée et restituée à l'état des lieux final	

SALLE DES FETES

Du 01/11 au 31/12 et du 01/01 au 30/04

Habitants de la commune	65.00 €
Extérieurs à la commune	160.00 €
Réunion seule	70.00 €

Du 01/05 au 31/10

Habitants de la commune	45.00 €
Extérieurs à la commune	110.00 €
Réunion seule	50.00 €
Caution de 150 € demandée et restituée à l'état des lieux final	

REDEVANCE ASSAINISSEMENT :

Année 2026 :

- Part fixe : 80 €
- Part variable : 1.50 € le m³ d'eau consommée durant l'année 2025

Année 2027 :

- Part fixe : 80 €
- Part variable : 1.50 € le m³ d'eau consommée durant l'année 2026

Le montant de la Participation à l'Assainissement Collectif, pour les propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement est fixé à 2100,00 € par logement.

CIMETIERE CONCESSIONS :

Concessions 50 ans	50.00 € le m ²
Columbarium (cases pour 4 urnes de 20 cm de diamètre)	
• 15 ans	600 €
• 30 ans	1 000 €

Gravure sur livre du souvenir à la charge du preneur

Espaces pour caves urnes de 1 m ² , 30 ans	50.00 € le m ²
---	---------------------------

État civil 2025



BRIQUEZ Joao - Les Janenques
DEBELLEMANIERE KARA Dahliane - Les Farguettes
DUCROCQ Marlow - Les Cambous
PHALIP Andréa - Ruffepeyre



ANDISSAC Michael et CASTANIER Nadège - Les Farguettes
BOUTARY Matthieu et MAZENQ Vanessa - Route de Rignac
WIRTZ Michael et COMBY Sophie - Les Calvinies
GRIFFOUL Maxime et VASSEUR Marie - La Cau



BESSETTES Rollande
BOU Francine veuve AUSSIBAL
CLERGUE André
ESPINASSE Robert
GARRIGUES Maurice
HEBRARD Christian
REDOULES Paulette
REGNIES-ALBOUY Candice
SALGUES Lucien